

La Route équestre européenne d'Artagnan est agréée

Mise en œuvre par un consortium international, elle sera ouverte à l'été 2017



La Route équestre européenne d'Artagnan est agréée

On sait que la chaîne de télévision payante Equidia Life diffuse tous les jeudis depuis le 7 janvier son émission « 1 000 km à cheval ». Et Le Journal du Gers a mis en ligne le compte rendu du premier épisode de la randonnée de l'animatrice Julie Raynaud sur la Route équestre européenne d'Artagnan, qui va de Lupiac à Maastricht(Pays-Bas), tourné à Lupiac et diffusé en exclusivité à Lupiac le 7 janvier 2016.

Les institutions de tourisme équestre françaises, mais aussi belges, néerlandaises, allemandes, espagnoles et italiennes, ont saisi l'intérêt de la Route équestre européenne d'Artagnan, dont la branche principale part de Lupiac, où le héros est né et va jusqu'à Maastricht (Pays-Bas), où il est mort au combat. Car elle sera complétée par des branches en Espagne, en Allemagne et en Italie.

C'est ainsi que la FFE (Fédération française d'équitation) et le CNTE (Comité national de tourisme équestre) se sont associés à l'Association européenne de la route d'Artagnan, qui est à l'origine de ce projet de route équestre, pour en présenter la candidature en réponse à un appel à projets de la Commission européenne.

Soutien de la Commission européenne - Et cela réussit, puisque d'après RSStourisme (1), parmi la centaine de dossiers de candidature reçus, la Commission européenne a souhaité soutenir le projet d'itinéraire équestre Route européenne d'Artagnan . Elle justifie ce choix en soulignant son caractère innovant, sa dimension transnationale et sa pérennité.

La Route européenne d'Artagnan sera donc mise en œuvre par un consortium de partenaires formé par la FFE. Il comprend de nombreux partenaires publics et privés des pays traversés par ce premier itinéraire équestre européen et il est soutenu par de nombreuses institutions desdits pays. La route sera mise à la disposition du public à l'été 2017. Cela suppose, notamment, qu'elle soit balisée et que les éventuels propriétaires des chemins empruntés aient été contactés et qu'ils consentent à accorder le droit de passage.

(1) <http://www.emd-net.com/actu/2016/01/08/tourisme-equestre-la-route-dartagnan-soutenue-par-la-commission-europeenne>



Carte de la Route équestre européenne d'Artagnan